



L'an deux mille vingt, vingt-trois mai, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes Eymond-Laritz, suite à la convocation transmise M. Alain PICHAT, Maire.

Présents : M. MANDRAND Robert, M. BOYET Yves, Mme MIGUET Arlette, M. RODRIGUEZ Frédéric, Mme COURT Martine, Mme BROCHUD Aurélie, M. SERMET Patrick, Mme ROCHE Mireille, M. BOUVIER Hervé, Mme LE GALL Nicole, M. MOLLARD Raphaël, Mme TEDESCO Muriel, M. MARTIN Patrick, Mme BARON Monique et M. BARDIN Alain.

ORDRE DU JOUR

Installation des conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Alain PICHAT, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

Mme Martine COURT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Mme Nicole LE GALL doyenne de l'Assemblée a constaté que la condition de quorum était remplie, elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Le conseil municipal a désigné Mme LE GALL Nicole et M. BARDIN Alain comme assesseurs.

I. Délibérations

1°) Election du maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– M. MANDRAND Robert :14 voix (quatorze voix).

- M. MANDRAND Robert ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2°) Délibération procédant à la création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (maximum 4) ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents la création de quatre postes d'adjoints.

3°) Election des adjoints au maire (commune de 1000 habitants et plus)

Sous les présidences respectives de Monsieur MANDRAND Robert, Maire, et de Madame LE GALL Nicole en qualité de doyenne de l'assemblée,
Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.
Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
* nombre de bulletins nuls ou assimilés :	1
* suffrages exprimés :	14
* majorité requise :	8

La liste composée de M. BOYET Yves, Mme MGUET Arlette, M. RODRIGUEZ Frédéric et Mme COURT Martine a obtenu 14 voix.

Cette liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- ⇒ M. BOYET Yves
- ⇒ Mme MIGUET Arlette
- ⇒ M. RODRIGUEZ Frédéric
- ⇒ Mme COURT Martine

4°) Commissions municipales. Désignation des membres

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer les commissions municipales suivantes chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- La Commission scolaire et périscolaire
- La commission bâtiments communaux et urbanisme
- La commission environnement – agriculture et lutte contre les nuisances
- La commission sport et relation avec les associations
- La commission aide sociale et téléalarme
- La commission finances
- La commission bulletin communal, information et communication
- La commission voirie (route, chemins et bois) - sécurité routière et sécurité aux personnes – signalétique
- La commission culture, mise en valeur du patrimoine, fleurissement du village
- La commission d’appel d’offres
- La commission relation avec le personnel
- La commission jeunesse

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d’adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales ci-dessus énoncées

Article 2 : après appel à candidatures, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l’article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l’unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Nom de la commission communale	Nom et prénom du Vice-président	Noms et prénoms des membres de la commission
<u>Scolaire et garderie</u>	Mme Arlette MIGUET	M. Robert MANDRAND Mme Martine COURT M. Patrick MARTIN Mme BARON Monique
<u>Bâtiments communaux et urbanisme</u>	Mme Martine COURT	M. Robert MANDRAND M. Yves BOYET M. Patrick SERMET M. Frédéric RODRIGUEZ M. BARDIN Alain
<u>Environnement - agriculture et lutte contre les nuisances</u>	M. Patrick SERMET	M. Robert MANDRAND M. Hervé BOUVIER M. BARDIN Alain
<u>Sport et relation avec les associations</u>	M. Frédéric RODRIGUEZ	M. Robert MANDRAND M. Yves BOYET Mme Aurélie BROCHUD Mme BARON Monique

<p>Aide sociale – A.D.M.R. – C.C.A.S. 3^{ème} âge</p> <p>Délégués téléalarme</p>	<p>Mme Arlette MIGUET</p>	<p>M. Robert MANDRAND Mme Muriel TEDESCO Mme Mireille ROCHE Mme Nicole LE GALL</p> <p>Mme Michèle LAUVERNIER Mme Agathe SEGADO Mme Sylvie ALONSO Mme Christiane MOIROUD Mme HARO Anne-laure</p> <p>Mme Arlette MIGUET Mme Nicole LE GALL</p>
<p>Finances</p>	<p>Mme Mireille ROCHE</p>	<p>M. Robert MANDRAND Mme Martine COURT M. Frédéric RODRIGUEZ Mme Arlette MIGUET M. Yves BOYET Mme Monique BARON</p>
<p>Bulletin communal – Information et communication – site internet</p>	<p>Mme Martine COURT</p>	<p>Mme MIGUET Arlette M. MANDRAND Robert Mme ROCHE Mireille M. RODRIGUEZ Frédéric M. MARTIN Patrick</p>
<p>Voirie (route, chemins et bois)</p> <p>Sécurité routière et sécurité aux personnes - signalétique</p>	<p>M. BOYET Yves</p>	<p>M. Robert MANDRAND M. Patrick SERMET Mme Martine COURT M. Frédéric RODRIGUEZ M. Raphaël MOLLARD M. Patrick MARTIN M. Alain BARDIN M. Raphaël MOLLARD M. Hervé BOUVIER</p>
<p>Culture – mise en valeur du patrimoine – fleurissement du village – concours des maisons fleuries</p>	<p>Mme Mireille ROCHE</p>	<p>Mme Muriel TEDESCO Mme LE GALL Nicole</p>
<p>Commission d’appel d’offres</p>	<p>M. Robert MANDRAND</p>	<p>Titulaires : M. Yves BOYET Mme Martine COURT M. Frédéric RODRIGUEZ Suppléants : M. Raphaël MOLLARD</p>
<p>Relation avec le personnel</p>	<p>M. Robert MANDRAND</p>	<p>Mme Martine COURT M. Yves BOYET Mme Aurélie BROCHUD M. Hervé BOUVIER Mme BARON Monique</p>
<p>Commission jeunesse Et conseil municipal d’enfants</p>	<p>Mme Arlette MIGUET</p>	<p>M. Robert MANDRAND Mme Mireille ROCHE Mme Muriel TEDESCO Mme Nicole LE GALL Mme Martine COURT</p>

II – Prochaines réunions

- ↪ Réunion de la commission communication mardi 26 mai 2020 à 18h30 en mairie afin d'élaborer un Petit écho
- ↪ Réunion de la commission finances prévue le mercredi 27 mai 2020 à 18h afin de préparer le budget primitif
- ↪ Prochaine réunion du conseil municipal fixée le mardi 02 juin à 20h30.